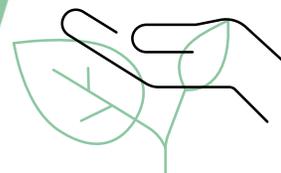


Paris, le 28 novembre 2024

# Communiqué d'information



**Communiqué d'information sur le rachat par TERACT d'un bloc d'actions de 4,75% et sur l'accord entre les Fondateurs et InVivo Group pour modifier le Pacte d'actionnaires du 29 juillet 2022**

- **Rachat par TERACT du bloc d'actions de 4,75% détenues par Sycomore Asset Management**

Sycomore Asset Management ayant exprimé auprès de la Direction générale de TERACT son intention de céder l'intégralité de ses actions TERACT, soit 3 489 212 actions représentant 4,75% du capital, le Conseil d'administration de TERACT a, le 27 novembre 2024, approuvé, à l'unanimité le rachat hors marché de ce bloc d'actions dans le cadre de son programme de rachat d'actions autorisé par l'Assemblée générale mixte du 15 décembre 2023 dans sa 19<sup>ème</sup> résolution.

Le prix retenu pour cette opération est de 0,60 euro par action, soit un prix total de 2 093 527,20 euros, et fait apparaître une décote de 9,1% par rapport au cours de clôture en date du 27 novembre 2024 et une décote de 15,2% par rapport au cours de bourse moyen pondéré par les volumes sur la période allant du 28 octobre 2024 au 27 novembre 2024 inclus.

Cette opération interviendra dans les prochains jours.

Les actions TERACT ainsi acquises seront affectées intégralement à des fins d'annulation, et seront annulées dans les 12 mois de la réalisation de l'opération.

## Structure de l'actionariat à l'issue de l'opération de rachat du bloc d'actions

Sur une base non diluée

### Actionariat post opération de rachat du bloc d'actions et avant annulation des actions

	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote théorique	% de droits de vote théorique	Nombre de droits de vote réel (a)	% de droits de vote réel
<b>InVivo Group</b>	<b>55 701 278</b>	<b>75,86%</b>	<b>55 701 278</b>	<b>75,86%</b>	<b>55 701 278</b>	<b>79,81%</b>
IMANES	2 499 999	3,40%	2 499 999	3,40%	2 499 999	3,58%
Palizer (b)	1 800 000	2,45%	1 800 000	2,45%	1 800 000	2,58%
NJJ Capital	2 499 999	3,40%	2 499 999	3,40%	2 499 999	3,58%
Combat Holding	2 499 999	3,40%	2 499 999	3,40%	2 499 999	3,58%
<b>Fondateurs</b>	<b>9 299 997</b>	<b>12,67%</b>	<b>9 299 997</b>	<b>12,67%</b>	<b>9 299 997</b>	<b>13,33%</b>
<b>Concert InVivo Group et fondateurs</b>	<b>65 001 275</b>	<b>88,52%</b>	<b>65 001 275</b>	<b>88,52%</b>	<b>65 001 275</b>	<b>93,13%</b>
Bpifrance	1 200 000	1,63%	1 200 000	1,63%	1 200 000	1,72%
Autres actionnaires (c)	3 592 189	4,89%	3 592 189	4,89%	3 592 189	5,15%
Autodétention (d)	3 634 433	4,95%	3 634 433	4,95%	-	-
<b>Total</b>	<b>73 427 897</b>	<b>100%</b>	<b>73 427 897</b>	<b>100%</b>	<b>69 793 464</b>	<b>100%</b>

(a) Après déduction des actions autodétenues par la Société qui sont privées de droit de vote.

(b) Palizer est une filiale d'IMANES.

(c) Détenant moins de 1,5 % individuellement sur une base non diluée.

(d) Dont position du contrat de liquidité au 27 novembre 2024 : 145 221.

### Actionariat post annulation du bloc d'actions

	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote théorique	% de droits de vote théorique	Nombre de droits de vote réel (a)	% de droits de vote réel
<b>InVivo Group</b>	<b>55 701 278</b>	<b>75,86%</b>	<b>55 701 278</b>	<b>75,86%</b>	<b>55 701 278</b>	<b>79,81%</b>
IMANES	2 499 999	3,40%	2 499 999	3,40%	2 499 999	3,58%
Palizer (b)	1 800 000	2,45%	1 800 000	2,45%	1 800 000	2,58%
NJJ Capital	2 499 999	3,40%	2 499 999	3,40%	2 499 999	3,58%
Combat Holding	2 499 999	3,40%	2 499 999	3,40%	2 499 999	3,58%
<b>Fondateurs</b>	<b>9 299 997</b>	<b>12,67%</b>	<b>9 299 997</b>	<b>12,67%</b>	<b>9 299 997</b>	<b>13,33%</b>
<b>Concert InVivo Group et fondateurs</b>	<b>65 001 275</b>	<b>88,52%</b>	<b>65 001 275</b>	<b>88,52%</b>	<b>65 001 275</b>	<b>93,13%</b>
Bpifrance	1 200 000	1,63%	1 200 000	1,63%	1 200 000	1,72%
Autres actionnaires (c)	3 592 189	4,89%	3 592 189	4,89%	3 592 189	5,15%
Autodétention (d)	3 634 433	4,95%	3 634 433	4,95%	-	-
<b>Total</b>	<b>73 427 897</b>	<b>100%</b>	<b>73 427 897</b>	<b>100%</b>	<b>69 793 464</b>	<b>100%</b>

(a) Après déduction des actions autodétenues par la Société qui sont privées de droit de vote.

(b) Palizer est une filiale d'IMANES.

(c) Détenant moins de 1,5 % individuellement sur une base non diluée.

(d) Simulation sur la base de la position du contrat de liquidité au 27 novembre 2024 : 145 221.

▪ **Accord entre les Fondateurs et InVivo Group, agissant de concert, pour modifier le pacte d'actionnaires en date du 29 juillet 2022**

Le 27 novembre 2024, le Conseil d'administration de TERACT a été informé que Imanes<sup>1</sup>, Palizer<sup>2</sup>, NJJ Capital<sup>3</sup>, Combat Holding<sup>4</sup> (les « **Fondateurs** ») et InVivo Group<sup>5</sup> ont conclu un term-sheet aux termes duquel ils se sont engagés à modifier leur pacte d'actionnaires conclu le 29 juillet 2022<sup>6</sup>.

Les principales modifications prévues par ce term-sheet portent sur les points suivants :<sup>7</sup>

- Les Fondateurs disposeront, en cas de radiation des titres TERACT de la cote, d'une promesse d'achat par InVivo Group de l'intégralité de leurs titres TERACT exerçable du 30 septembre 2027 inclus au 1er octobre 2028 exclu.
- En cas d'absence d'exercice de cette promesse d'achat à l'issue de la période visée ci-dessus, InVivo Group disposera d'une promesse de vente sur l'intégralité des titres TERACT détenus par les Fondateurs, exerçable du 2 octobre 2028 inclus au 1<sup>er</sup> octobre 2029 exclu.
- En cas d'exercice de l'une de ces promesses, les actions TERACT seront transférées à leur valeur de marché déterminée par un collège d'experts indépendants.  
Dans le cas où une offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire serait intervenue avant l'exercice de ces promesses, le collège d'experts indépendants devra utiliser la même méthode multicritères que celle utilisée pour les besoins de l'offre, afin de déterminer la valeur de marché des titres sous promesse.

---

<sup>1</sup> Contrôlée par M. Moez-Alexandre Zouari, Directeur général de TERACT.

<sup>2</sup> Contrôlée par M. Moez-Alexandre Zouari, Directeur général de TERACT.

<sup>3</sup> Contrôlée par M. Xavier Niel.

<sup>4</sup> Contrôlée par M. Mathieu Pigasse.

<sup>5</sup> Contrôlée par Union InVivo.

<sup>6</sup> Les clauses de ce pacte sont résumées dans le Document d'enregistrement d'universel 2023/2024 de TERACT (paragraphe 7.4.3) disponible sur son site Internet.

<sup>7</sup> InVivo Group (détenant 75,86% du capital et des droits de vote de TERACT et les Fondateurs (détenant ensemble 12,67% du capital et des droits de vote de TERACT), détiennent de concert 88,52% du capital et des droits de vote de TERACT.

---

**A propos de TERACT :**

TERACT est un acteur majeur de la distribution responsable dans les marchés en croissance de la jardinerie, animalerie et distribution alimentaire. Nous avons comme ambition de créer un réseau d'enseignes unique en son genre alliant tradition et modernité, savoir-faire agricoles et innovation, expérience en magasin et digitale. TERACT répond à l'envie d'une consommation nouvelle génération synonyme de qualité, de durabilité et de traçabilité. TERACT regroupe les enseignes de jardinerie/animalerie Jardiland, Gamm vert, Delbard, Jardineries du Terroir et Noé, la maison des animaux et de distribution alimentaire Boulangerie Louise, Grand Marché La Marnière, Frais d'Ici et Bio&Co.

TERACT a comme actionnaire majoritaire InVivo, l'un des premiers groupes agricoles et agroalimentaires européens.

TERACT est coté sur le compartiment professionnel d'Euronext Paris (code mnémorique : TRACT, ISIN : FR001400BMH7). Plus d'informations sur [www.teract.com](http://www.teract.com).

**CONTACTS :**

Investisseurs : [investors@teract.com](mailto:investors@teract.com)

Médias : [media@teract.com](mailto:media@teract.com)